



**CIMETIERES
CONCESSIONS FUNERAIRES ET SERVICES ANNEXES
TARIFS
REVISION
Réf. 2026 / 16**

PUBLIE LE 16 FEV. 2026

NOUS, MAIRE DE ROUEN,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 (2°) et L.2122-23,
- La loi de finances 2021, supprimant la taxe d'inhumation,
- La délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2011, créant une redevance de dispersion des cendres dans les cimetières rouennais, d'un montant de 40 €, à compter du 1^{er} janvier 2012,
- La délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014, créant un tarif de renouvellement des concessions en caveaux pour 15 ans et un tarif pour création d'équipements nouveaux dits cavurnes,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 nous donnant délégation,
- La décision n°2025-154 du portant sur les tarifs 2026,
- Le budget de l'exercice en cours.

CONSIDERANT :

- Que, afin de prendre en considération les charges afférentes à l'entretien des cimetières, l'évolution prévisible du taux d'inflation et la nécessité de procéder aux reprises de concessions,
- Qu'il y a lieu de procéder, pour l'année 2026, à la révision des tarifs des concessions funéraires, des services annexes ainsi que de la taxe de démontage des monuments applicables aux cimetières de la Ville, selon un nouveau barème intégrant une augmentation de 2 %, correspondant au taux maximal autorisé, par rapport aux tarifs en vigueur en 2025.
- Qu'une erreur de saisie a été effectuée sur le montant des concessions funéraires des cases de columbariums 15 ans sur le tarif 2025 pour les columbariums des cimetières Saint Sever, Ouest et Mont Gargan.

DECIDONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. - Les tarifs des concessions funéraires et des services annexes dans les cimetières de la Ville sont fixés comme suit.

CONCESSIONS FUNERAIRES DE TERRAINS

DESIGNATION DES CONCESSIONS	PRIX POUR UNE PLEINE TERRE		PRIX POUR UN CAVEAU	
	TARIF 2025	TARIF 2026	TARIF 2025	TARIF 2026
Concessions Cinquantenaires Surface minimum 3m ²	1.183,29 €	1.206,95 €	1.774,93 €	1.810,43 €
Concessions trentenaires surface Minimum 3m ²	660,58 €	673,80 €	990,87 €	1.010,69 €
Concessions quinquenaires surface Minimum 3m ²	332,62 €	339,27 €	498,31 €	508,28 €

CONCESSIONS FUNERAIRES DES CASES DES COLUMBARIUMS

CONCESSIONS	30 ans		15 ans	
	TARIF 2025	TARIF 2026	TARIF 2025	TARIF 2026
CIMETIERES				
Columbarium Monumental	475,40 €	484,91 €	242,15 €	246,99 €
Columbarium Saint Sever	631,63 €	644,26 €	390,25 €	395,05 €
Columbarium de l'Ouest	631,63 €	644,26 €	390,25 €	395,05 €
Columbarium Mont Gargan	631,63 €	644,26 €	390,25 €	395,05 €

CONCESSIONS FUNERAIRES DES CAVURNES

CONCESSIONS POUR 15 ANS	TARIF 2025	TARIF 2026
CAVURNES	649,13 €	662,11 €

SERVICES ANNEXES

	TARIF 2025	TARIF 2026
A/ Caveaux provisoires – droit de dépôt		
- les 15 premiers jours, par jour	2,66 €	2,71 €
- les jours suivants, par jour	5,43 €	5,54 €
B/ Redevance de dispersion	61,13 €	62,35 €

TAXE DE DEMONTAGE DES MONUMENTS FUNERAIRES NON ENLEVES DANS LES DELAIS PRESCRITS

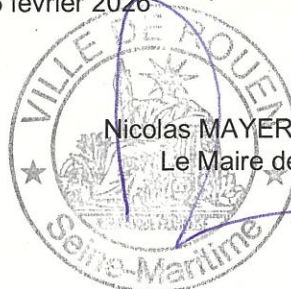
(Article 67 du règlement des cimetières)

TARIF 2025	TARIF 2026
49,03 €	50,01 €

Article 2.- Les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses), articles 70311 (concessions dans les cimetières) et 70688 (autres prestations de services) du budget.

Article 3.- M. le Directeur Général des services de la Mairie est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera insérée au registre des délibérations.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, le 5 février 2026



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Maire de Rouen

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérécour Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du CJA.

